

COMPTE RENDU DE LA REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL BREST

Du 25 Avril 2019

COLLEGE UNIQUE

TITULAIRES

LE PLOMB Nicolas CFDT
GILLES Bertrand CFE-CGC

SUPPLEANTS

MUSCAT Sébastien CFDT
CARRIERE Guillaume CFE-CGC
LE BAIL Isabelle CFE-CGC

Diffusion :

Guillaume TETU
Direction des Ressources Humaines

Tous secrétariats

Les réponses aux DP sont disponibles sur l'intranet :

http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/DP.cfm

et sur l'extranet (copiez/collez le lien ci-dessous):

https://portal.mythalesgroup.com/emythales/bilans_cr.html

**Pour connaître le nom de votre interlocuteur au Service Paie
ou celui de votre Responsable Ressources Humaines :**

http://intranet.peopleonline3.corp.thales/rh_ts/pub/salaire.cfm?slidid=7&idd=103071&intraLang=fr

REUNION

Ont représenté les salariés à cette réunion :

CARRIERE Guillaume	CFE-CGC
GILLES Bertrand	CFE-CGC
LE BAIL Isabelle	CFE-CGC
LE PLOMB Nicolas	CFDT

Excusés :

MUSCAT Sébastien	CFDT
------------------	------

Absents :

Ont représenté la direction à cette réunion :

Guillaume TETU	Responsable du site de Brest
Emmanuella MANCEAU	Responsable Ressources Humaines

QUESTIONS RECURRENTES DES DELEGUES DU PERSONNEL

1. Eléments Economiques

Région Paris-Ouest à fin février 2019 :

Les éléments ont été communiqués en séance et ne font pas l'objet d'un compte-rendu.

2. Effectifs

- **Effectifs à fin Mars 2019:** 69 dont 1 non actif

67 CC LOU (dont 1 contrat d'apprentissage)

1 Direction Commerciale

1 pôle

- **Entrées/sorties**

Mars :

Entrée : 0

Sortie : 1

Prévision Avril/Mai :

Entrée : 1 stagiaire

Sortie : 0

Effectif par site au 25/04/2019 : 70 dont 1 « non actif »

Agence Douane : 30

Nomy : 30

Naval Group : 5

Groupe CMB ARKEA : 4

3. Collaboration autres sites

Janvier 2019 :

- De TS Brest vers d'autres sites :
 - aucun salarié
- Vers TS Brest :
 - aucun salarié
- Collaboration à distance :
 - 2 Brestois pour RIOTINTO Grenoble sur une TMA BI
 - 1 Brestois pour TDMS Sophia sur une prestation Primavera
 - 1 Brestois pour EDF Vélizy sur une TMA Web/BI
 - 4 Brestois pour TDMS Bordeaux sur 2 prestations BI
 - 2 Brestois pour TGS Vélizy sur une prestation BI
 - 1 Brestois pour GROUPAMA Le Mans sur une prestation BI
 - 1 Rennais pour TDMS Brest

4. Prestataires

Deux experts fonctionnels Primavera pour quelques jours de formations répartis sur l'année.

Un centre de service Primavera pour quelques développements ponctuels en débordement de notre équipe.

5. Plan de charge

Période	ETP	Nb collab
Mesuré sur mars	5	7
Prévisionnel sur avril	5	7
Prévisionnel sur mai	6	8

6. Formation

Les grandes orientations du plan de formation 2019 pour le centre de compétences de Brest sont :

- Formations technologiques : Tests logiciels, Angular JS, Oracle, SQL Server, Virtualisation, Architecture Certifications AWS... ;
- Formations collectives technologiques ;
- Gestion de projet ;
- Développement personnel ;
- Management : Management d'équipe, Qualité de Vie au Travail... ;
- Sécurité (Equipier Première Intervention, Sauveteur Secouriste Travail, Habilitation électrique ...).

A fin avril, 41% du plan de formation était engagé.

7. Locaux, Hygiène et sécurité

• CHSCT

- **Bâtiment « la Goélette »**

Test du DATI à reprogrammer.

En attente du compte-rendu de la visite du CHSCT de mars.

- **Locaux site amiral Nomy**

En attente du compte-rendu de la visite du CHSCT de mars.

- **Exercice Incendie**

RAS

• Travaux

Bâtiment « La goélette »

- **Système de contrôle d'accès/intrusion**

Philippe COUTELLE (OSC et chargé du suivi du dossier avec la Société SECURE pour tous les sites TS utilisant le même système de contrôle d'accès/intrusion) a relancé la Société SECURE semaine 15 pour prendre en compte nos remarques.

- **Perte/vol**

Rappel : En cas de pertes ou vols d'équipements Thales Services, le collaborateur doit en informer dans les meilleurs délais le Responsable Informatique du site (Bruno LE RU).

Rappel : le prêt d'un équipement à un collaborateur est nominatif. Cet équipement n'appartient pas au collaborateur. Ainsi, le collaborateur qui quitte la Société doit obligatoirement le restituer au Responsable Informatique du site qui pourra ensuite le réattribuer à un autre collaborateur.

- **Infiltration d'eau suite aux retours des pluies**

La société Brit-Alu est intervenue début mars pour corriger toutes les infiltrations constatées.

Nous demandons aux collaborateurs de nous remonter toutes nouvelles entrées d'eau dans leur bureau.

Le double-vitrage défectueux de la fenêtre du bureau 8 au second étage va faire l'objet d'une réparation dans les semaines à venir.

- **Nettoyage de la façade de l'immeuble de la Goélette**

La société SAMSIC a fini les travaux de nettoyage de la façade rue semaine 15.

Le nettoyage de la façade arrière est prévu dans les mois à venir.

- **Problèmes électriques dans les parties communes**

Des problèmes électriques ont été constatés dans les parties communes début mars. Le problème provenait de détecteurs de présence défectueux. Ils ont tous été remplacés et sont sous surveillance.

- **Rappels en cas de dysfonctionnement**

Nous vous demandons de nous prévenir le plus rapidement possible (Bruno ou Valérie) dès qu'un dysfonctionnement est constaté (électricité, eau, lumière, ...).

Locaux site Nomy

- **Nouveaux locaux**

Il reste encore des aménagements à faire et un faux-plafond à installer dans l'aile Nord. Aucune date de

travaux ne nous a été communiquée par la direction du site pour le moment.

Un problème d'étanchéité à l'air a été remonté par les équipes. Il a été signalé auprès du site de Nomy.

Nous attendons une date d'intervention.

En attente d'une action auprès des équipes de Nomy (une nième relance a été effectuée le 23 avril).

8. Fermeture de sites & RTT

	Total RTT 2019	JRTT pris à l'initiative du salarié	JRTT pris à l'initiative de l'employeur	Pont de l'ascension Vendredi 31 mai 2019	
				RTT employeur	Abs autorisée payée
37,50h	14	7	6	1	
38h	11	6	5		1
1670h	11	6	5		1
210j	14	7	6	1	
214j	10	3	6	1	

Les JRTT collectifs « Employeur » seront pré positionnés sur les jours ouvrés suivants :

- Pour l'ensemble des salariés, les mardi 24 décembre, jeudi 26 décembre, vendredi 27 décembre, lundi 30 décembre et mardi 31 décembre 2019 ;
- Pour les salariés ayant 6 JRTT, s'ajoute le lundi 23 décembre 2019,
- Pour les salariés bénéficiant d'un forfait en jours sur l'année ou d'une référence hebdomadaire de 37,50 heures s'ajoute le vendredi 31 mai 2019 (pont de l'Ascension).

Ce pré-positionnement pourra être modifié pour imputer notamment les JRTT employeurs prioritairement sur les jours d'inter-contrat / de fermeture clients.

TDMS :

- Période estivale : du lundi 5 août au vendredi 9 août 2019 inclus (semaine 32).
- Période de Noël : du jeudi 26 décembre au mardi 31 décembre 2019 inclus.
- Ponts : vendredi 31 mai 2019.
- La journée de solidarité est fixée le lundi 10 juin 2019.

Naval Group :

- 31 mai 2019
- 10 juin 2019
- 16 août 2019
- du 23 au 31 décembre 2019

Arkéa :

- 24 décembre 2019 après-midi
- 31 décembre 2019 après-midi

9. Divers :

- **Communication :**

Les détails de l'offre Microsoft sont donnés à l'adresse suivante :

<https://selene.corp.thales/portal/fr/utilisateur/microsoft-office-pour-les-employes-thales-dans-le-cadre-dune-utilisation-a-domicile-offre-microsoft-home-use-program>

10. Gestion des temps

- **Astreinte/dérogation :**

3 astreintes pour un salarié à Naval Group sur fin avril – début mai.

11. Affaires

Les informations ont été communiquées en séance.

12. RAO

Les informations ont été communiquées en séance.

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CFE CGC

1. Mobilier des locaux Nomy

Notre question du 28 mars :

« Lors de la dernière visite du CHSCT P&O (19 mars 2019) sur le site de Nomy, l'inspection s'est déroulée pendant la pause-déjeuner et la grande majorité des collaborateurs n'était pas présente. Depuis, quelques remarques ont été adressées aux élus DP brestois concernant le bureau G101 :

- Il n'y a pas de poubelle ;
- Il n'y a pas de porte-manteaux ;
- les chaises de bureaux ne sont pas adaptées :
 - o trop vieilles : la mousse est avachie, ce qui nous oblige les personnes concernées à faire de même lorsqu'on les utilise ;
 - o les accoudoirs non réglables en hauteur bloquent sur le bureau en forme de U et empêchent une approche convenable ;
 - o Il n'y a pas de chaises supplémentaires pour travailler à deux sur un poste.

Ces remarques ont été transmises au secrétaire du CHSCT P&O.

La direction du site brestois peut-elle avancer sur ce sujet ? »

Votre réponse :

« Les points déjà remontés à la direction du site font l'objet d'action en cours.

Pour les nouveaux points (chaises), nous allons lancer un état des lieux précis et demander le remplacement des chaises qui seront jugées en mauvais état. »

La direction locale a-t-elle avancé sur le sujet ?

Nous vous rappelons que nous sommes soucieux des bonnes conditions de travail des salariés brestois.

Réponse :

Le point de situation est le suivant :

- Chaises : l'état des lieux a fait apparaître que 2 chaises devaient être changées. Elles le seront dès que possible ;
- Des chaises d'appoint ont été livrées ;
- Poubelles : il n'y aura pas davantage de poubelles. Les règles du site imposent d'utiliser les conteneurs de recyclage disponibles dans les parties communes ;
- Porte-manteaux : ils seront livrés cette semaine ;

2. Site brestois

Un salarié brestois de Thales Services, en prestation sur le site de Thales DMS à Brest Nomy, s'est porté candidat sur un poste à pourvoir au sein de cette entreprise. Son profil était en parfaite adéquation avec le poste visé. Pourtant, sa candidature a été refusée au motif qu'il faisait partie de notre société.

Y-a-t-il des quotas établis concernant les mutations entre TS et TDMS ?

La GAE passée impacte-t-elle les décisions de la RH de TDMS ?

De manière générale, les salariés de Thales Services candidats à une mutation s'estiment discriminés par rapport à d'autres candidats extérieurs au groupe.

Réponse :

Nous n'avons pas eu d'information de TDMS sur cette candidature.

Il n'y a pas de discrimination par rapport à d'autres candidats extérieurs au Groupe. Bien entendu, TDMS ne peut pas pourvoir ses postes principalement par des mobilités en provenance de Thales Services. TDMS a donc recours au recrutement externe comme toute entité du Groupe.

Au-delà de la GAE, les mutations vers TDMS ont toujours été possibles, de manière limitée, pour ne pas mettre en risque l'activité de Thales Services. Ces mobilités individuelles dépendent des priorités en terme de besoins de TDMS, qui est décisionnaire en matière de recrutement et de sélection des candidats.

Il n'y a pas de quotas. Pour rappel, des collaborateurs non concernés par la GAE et ayant des souhaits d'évolution ont pu être mutés vers TSA et TUS en dehors de la GAE. Depuis, d'autres mobilités vers TDMS ou Naval Group ont eu lieu.

Par ailleurs, le développement professionnel des collaborateurs ne passe pas uniquement par des mutations.

Thales Services travaille dans des marchés très diversifiés qui offrent de belles perspectives de croissance et d'expansion sur l'ensemble du territoire français. L'organisation en centres de compétences de Thales Services permet également d'être impliqué sur des sujets en national.

Les évolutions professionnelles se caractérisent par la possibilité de changer régulièrement de mission, d'acquérir de nouvelles compétences, de prendre des responsabilités sur les projets, d'évoluer au sein des filières d'expertise technique, de gestion de projet ou de management.

Les collaborateurs peuvent se rapprocher de leur manager et de leur RRH pour échanger sur le sujet.

3. EAA et objectifs

Tous les EAA ont-ils été effectués ?

Tous les objectifs des collaborateurs ont-ils été définis ?

Réponse :

La campagne des EAA est terminée (91,8% étaient finalisées dans l'outil).

A ce jour, 53% des objectifs 2019 sont finalisés dans l'outil. Une relance va être faite auprès de l'ensemble des chefs de développement pour finaliser la fixation des objectifs 2019.

Il est rappelé par ailleurs qu'il appartient au collaborateur de proposer ses objectifs à son manager

4. CONCUR

Les salariés brestois amenés à se déplacer rencontrent des difficultés en utilisant le nouveau système CONCUR.

De nombreux problèmes remontés ne sont pas résolus.

Quand ces salariés disposeront ils d'une version opérationnelle de ce nouvel outil ?

Réponse :

Ce nouvel outil nécessite une phase d'adaptation et d'accompagnement.

Les informations sont disponibles sur l'intranet et l'extranet. Chaque salarié doit prendre connaissance de ces informations :

Vidéo, guides CONCUR intranet : <https://selene.corp.thales/portal/fr/utilisateur/concur-votre-nouvel-outil-de-voyage>

Vidéo, guides CONCUR extranet: <https://myportal.thalesgroup.com/emythales/emythales.htm>.

Dans Vos Applications/CONCUR, le guide est disponible en bas de la fenêtre de connexion à CONCUR et dans le chapitre Actualité de Thales services.

Les assistantes de site ont été formées et peuvent accompagner les collaborateurs.

Des réunions hebdomadaires des équipes en charge de CONCUR sont organisées avec les assistantes de site pour répondre aux questions et remonter les problématiques rencontrées.

Des améliorations ont déjà eu lieu et vont se poursuivre.

5. Secouristes du site de Brest

Un appel à candidature a-t-il eu lieu ?

Si oui, quel est le nombre de candidats ?

Réponse :

Les inscriptions ont eu lieu pour les renouvellements. Il n'y a pas eu de nouvel appel à candidature cette année.

QUESTIONS DES DELEGUES DU PERSONNEL CFDT

1. Réorganisation du CCL LOU

Où en est le processus de recrutement ?

Comment est assuré le bon fonctionnement du CCL pendant la phase transitoire ?

Réponse :

Le poste a été publié. Le processus de recrutement est en cours.

Pendant la phase transitoire, le responsable CCR, Guillaume TETU, fait fonction en tant que responsable CCL et déléguera certaines activités à ses chefs de développement.

2. Fiche de position

Est-ce que tous les salariés ont eu accès à leur fiche de position ?

Sinon, quand seront-ils avisés ?

Réponse :

Les managers devaient s'entretenir avec chaque salarié pour leur remettre la fiche de position. Les délais étant contraints, certains salariés peuvent ne pas avoir pas été contactés avant la réception de leur fiche de paie.

Les fiches de position sont accessibles à tous les collaborateurs via leur espace salariés sous e-HR Together.

Les salariés qui n'auraient pas eu d'échange avec leur responsable sur leur fiche de position peuvent s'adresser directement à leur responsable hiérarchique pour convenir d'un rendez-vous..

3. Répartition des bureaux

Qui gère les places affectées et les déménagements de postes ?

Réponse :

Les affectations de bureaux et les déménagements sont supervisés par le responsable de site. Pour Nomy, ces actions sont menées de concert avec son relais local et le responsable du Centre De Service.

4. Campagne EAA

**Combien d'EAA ont été terminés ? Combien sont en signature ? Combien n'ont pas encore été réalisés ?
Les objectifs 2019 ont-ils été fixés pour tous les salariés ?**

Réponse :

La campagne des EAA est terminée (91,8% étaient finalisées dans l'outil).

A ce jour, 53% des objectifs 2019 sont finalisés dans l'outil. Une relance va être faite auprès de l'ensemble des chefs de développement pour finaliser la fixation des objectifs 2019.

Il est rappelé par ailleurs qu'il appartient au collaborateur de proposer ses objectifs à son manager

Dates Réunions DP Brest 2019

Dates	Salles
Jeudi 23 Mai 14h	BRE-TSV-DOUANE
Jeudi 27 Juin 14h	BRE-TSV-DOUANE
Jeudi 25 Juillet 14h	BRE-TSV-DOUANE
Jeudi 26 Septembre 14h	BRE-TSV-DOUANE
Jeudi 24 Octobre 14h	BRE-TSV-DOUANE
Jeudi 28 Octobre 14h	BRE-TSV-DOUANE
Jeudi 28 Novembre 14h	BRE-TSV-DOUANE
Mardi 17 Décembre 14h	BRE-TSV-DOUANE